

 *Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)



S.I.R.D.
135, rue de l'industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **27-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 19 Octobre 2011**

Le dix neuf octobre deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 10 Octobre 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 16

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, F. BOMBINO, M.BROUZET, A.CARBONARI, C.DIDIER, G.FRIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, M.MASTROMAURO, A.MATRAIRE, P.MOLINARO, D.ROUX, J.TESSAIRE (pouvoir de Mme CARRIER)

Absents excusés : Y.BOULARD, C.COIGN (pouvoir à M. MATRAIRE), G.JULLIEN, M.REPELLIN (pouvoir Mme BOMBINO), Jeanine CARRIER.

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : REFORME TERRITORIALE
Validation du projet de territoire du SIRD**

Rapporteur : Michel BAFFERT

Exposés des Motifs

Depuis, 50 ans le SIRD, sous l'impulsion des élus de la Rive gauche, concrétise un vœu clairement exprimé ; faire converger des volontés et des moyens.

Face à une solidarité objective face à de nombreux enjeux comme ceux de l'aménagement du territoire ou de l'emploi, confortée par une forte identité géographique, le SIRD est attaché, depuis un demi-siècle, à construire une coopération intercommunale de proximité souple et réactive au service des communes qui le compose.

Chargée de répondre aux besoins élémentaires du territoire en matière d'aménagement d'équipements sportifs, d'emploi ou de prévention, le SIRD est progressivement imposé comme un acteur de la gouvernance locale, structurant une coopération de gestion et de concertation sur le territoire.

La réforme territoriale

Le SIRD, conscient des enjeux de la réforme en terme d'efficacité des politiques publiques, et de gouvernance locale, pour les habitants du territoire de la rive gauche du Drac, a souhaité **anticiper les réflexions induites par la loi du 16 décembre 2010, en mobilisant les 150 élus municipaux de la rive gauche sur un temps de débat autour de l'intercommunalité de proximité.**

Objectif : définir la place de l'intercommunalité de proximité dans la gouvernance locale de demain.

En effet, la volonté du législateur de passer à une plus grande échelle pour simplifier le millefeuille territorial, conjugué à un calendrier serré portait le risque de décisions hâtives qui pouvaient conduire, sous prétexte d'efficacité apparente et de rationalisation, à mettre en place des schémas qui se heurteraient tôt ou tard à des incohérences et à des difficultés de gestion.

A l'issue des assises est exprimée une conviction qui existe, entre le niveau communal et celui de l'agglomération, des bassins de vie cohérents où il est essentiel que les équipes municipales travaillent en commun de façon organisée sur des sujets qui touchent au quotidien. (vie associative, culturelle et sportive, l'insertion et l'emploi, la prévention de la délinquance, la sécurité, les services aux personnes âgées...).

Une conviction qui s'appuie sur les principes suivants :

- l'identité forte d'un territoire de coopération intercommunale ayant une longue histoire, connaissant une continuité urbaine cohérente et ayant développé de nombreux projets communs
- la volonté de maîtriser au plus proche du terrain et des citoyens les décisions intercommunales qui les concernent dans leur vie quotidienne,
- le souhait d'une plus grande lisibilité dans l'enchevêtrement des structures,
- la volonté de approfondir les différentes formes de mutualisation et de coopération.

En somme de préserver la proximité avec les habitants une véritable gouvernance sur le territoire

Vers une nouvelle gouvernance locale

Fort de ce constat, le SIRD s'est engagé à définir un plan d'action qui permette de conduire une réflexion approfondie et concertée sur la nature de son projet de coopération au service de la population et ses perspectives dans les années à venir.

Décliné en 3 axes, le plan d'action vise à relever le défi d'un renforcement simultané de l'intercommunalité de proximité et de l'aspiration métropolitaine : deux piliers majeurs du développement urbain de demain conciliant efficacité économique et cohésion sociale.

- 1) Développer l'action du SIRD dans une dynamique de rapprochement avec les actions de proximité de la METRO :

En écho à la réflexion de la Communauté d'agglomération sur la réorganisation sectorielle de ses politiques publiques : organiser une nouvelle gouvernance territoriale des actions de proximité de l'agglomération, par "secteur géographique"

Axe de travail porté par la METRO

2) Adapter les compétences du SIRD pour développer des coopérations à la carte

- Identifier les projets communs nécessitant l'appui du SIRD pour les conduire,

Autour de 3 séquences de travail associant les élus de chacune des communes et les directeurs généraux de services du territoire, 5 thématiques de projets ont émergées :

- Le sport
- La culture
- La prévention de la délinquance
- Le social
- Le positionnement du territoire

Pour chacune de ces thématiques, des actions et des orientations ont été validées par le bureau et comité syndical.

3) Renforcer la mutualisation

- Mettre en place une dynamique d'identification et d'animation de réseaux de compétences humaines techniques à l'échelle des 6 communes,
- Construire des actions de mutualisation

Ainsi, si l'avenir du SIRD est amené à évoluer dans cette nouvelle dynamique ; à construire de nombreuses actions intercommunales, qui ont fondé historiquement et géographiquement une coopération utile et efficace entre les six communes, ses compétences n'ont pas vocation à être portées au niveau de l'agglomération.

C'est pourquoi le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du département de l'Isère ne considère pas le SIRD comme syndicat devant être dissous.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

DELCOM 27-11

Le comité syndical, après débat

- Prend acte du projet de schéma départemental de coopération intercommunal
- Valide les trois axes du plan d'action qui définissent le nouveau projet de territoire du SIRD

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 20 octobre 2011

Le Président
Michel BAFFERT